# DÉCISION (PESC) 2021/59 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

**du 14 janvier 2021**

**portant nomination du chef de la mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye (EUBAM Libya) (EUBAM Libya/1/2021)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision 2013/233/PESC du Conseil du 22 mai 2013 relative à la mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye (EUBAM Libya) ([1]), et notamment son article 9, paragraphe 1,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de l'article 9, paragraphe 1, de la décision 2013/233/PESC, le Comité politique et de sécurité (COPS) est autorisé, conformément à l'article 38, troisième alinéa, du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye (EUBAM Libya), y compris la décision de nommer un chef de mission.

(2) Le 30 août 2016, le COPS a adopté la décision (PESC) 2016/1634 du Comité politique et de sécurité ([2]) portant nomination de M. Vincenzo TAGLIAFERRI en tant que chef de la mission EUBAM Libya pour la période allant du 1er septembre 2016 au 21 août 2017.

(3) Le mandat de M. Vincenzo TAGLIAFERRI en tant que chef de la mission EUBAM Libya a été régulièrement prorogé, en tout dernier lieu jusqu'au 30 septembre 2020 par la décision (PESC) 2020/903 du Conseil ([3]), laquelle a également modifié la décision 2013/233/PESC et prolongé la durée de la mission EUBAM Libye jusqu'au 30 juin 2021.

(4) Le 11 janvier 2021, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de nommer Mme Natalina CEA chef de la mission EUBAM Libya pour la période allant du 1er février 2021 au 30 juin 2021,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

Mme Natalina CEA est nommée chef de la mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye (EUBAM Libya) pour la période allant du 1er février 2021 au 30 juin 2021.

([1]) JO L 138 du 24.5.2013, p. 15.

([2]) Décision (PESC) 2016/1634 du Comité politique et de sécurité du 30 août 2016 portant nomination du chef de la mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye (EUBAM Libya) (EUBAM Libya/1/2016) (JO L 243 du 10.9.2016, p. 10).

([3]) Décision (PESC) 2020/903 du Conseil du 29 juin 2020 modifiant la décision 2013/233/PESC relative à la mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye (EUBAM Libya) (JO L 207 du 30.6.2020, p. 32).

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Elle est applicable à partir du 1er février 2021.

Fait à Bruxelles, le 14 janvier 2021.

*Par le Comité politique et de sécurité*
*Le président*
S. FROM-EMMESBERGER